

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 59 /PR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

-VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

-VU le décret n° I44/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- L'article 2 du Décret n° I44/PR du 24 Décembre 1965 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article 2 .-

" Le Cabinet du Président de la République, le Cabinet du Gouvernement, est constitué comme suit : "

L i r e :

Article 2.-

" Sont nommés au Cabinet du Président de la République, au Cabinet du Gouvernement : "

Le reste sans changement .

ARTICLE 2.- Le présent décret rectificatif sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 9 Février 1966

AMPLIATIONS :

PR IO- Ministres 11
SGF-DB-CF-DI-CF-SF-SGG-
Trésor- CAB/MIL-EMFAD 4
JORD-


Général Christophe SO